

18 septembre 2009

Ont été abordés les points suivants:

- les effectifs et l'organisation pédagogique de l'école
- le Rased
- le DDEN
- les autres personnes qui peuvent être amenées à intervenir auprès des enfants
- Intervenants bénévoles à la piscine
- la mise en place des nouveaux programmes
- la garderie et la restauration scolaire
- les médicaments à l'école
- la grippe A
- l'informatique
- les assurances scolaires
- les fournitures
- les photos
- le Conseil d'école

Les effectifs et l'organisation pédagogique des classes

Le nombre total d'enfants fréquentant l'école élémentaire est de 96.

CP : 19

CE1 : 24

CE2 : 23

CM1 : 10

CM2 : 19

à noter 1 élève de l'école est en intégration partielle dans la grande classe et n'est pas comptabilisé dans les effectifs de l'école

L'équipe pédagogique est composée cette année de :

Madame Clément qui a la charge du CP. Madame Clément, actuellement en congé de maladie est remplacée par Mademoiselle Giraud.

Madame Durand , CE1

Monsieur Quichaud, 23 CE2 et 3 CM1

Madame Vastel, 7 CM1, 19 CM2 et l'élève en intégration partielle.

A ces enseignants se trouvent en plus dans l'école, Mademoiselle Thurpeau qui est affectée à la décharge de direction le jeudi sur 30 semaines.

La présentation de l'équipe serait incomplète si j'omettais de mentionner Mesdames Chauvelin et Carette et Monsieur Charlon- Bigat , contrats EVS (à handicap pour les dernières personnes nommées, aide à la direction pour la 1ère)

Peut être amené à intervenir dans l'école auprès de vos enfants l'équipe du Rased (Réseau d'aide aux enfants en difficulté). Cette année, le Rased comprend :

Madame Baratange, psychologue scolaire

Monsieur Dindinaud et Madame Deron, enseignants spécialisés pour l'aide pédagogique.

Le rased peut être amené à travailler auprès d'enfants de l'école avec un groupe d'enfants plus ou moins importants. En ce moment, leur intervention concernent des évaluations mises en place pour le CP. Par la suite ils peuvent être amenés à prendre des enfants en difficulté pour leur apporter l'aide qui leur est nécessaire.

Madame Baratange qui intervient auprès d'un enfant le fait avec l'autorisation des parents. Elle prend l'enfant en entretien soit à la demande des enseignants soit à la demande de la famille.

La mise en place des nouveaux programmes

Depuis l'année dernière, des nouveaux programmes ont été mis en place .

Ces nouveaux programmes entérinent le passage de la semaine de 4 jours pour tout le territoire national . Cela implique la disparition de 72 h sur l'année avec un contenu de connaissances à acquérir sensiblement augmenté. Les nouveaux programmes continuent à s'appuyer sur le « socle commun des compétences » de 2006 . Ce socle de compétences fait référence aux instructions de 2002- .

Vous pouvez consulter ce socle commun et les nouveaux programmes sur internet .

Pour les élèves en difficulté, il est prévu de mettre 60 heures d'aide personnalisée (soutien et concertations comprises).

Nous avons placé ces heures le lundi et le jeudi de 16h 30 à 17 h 30 pour les cycles 3, le mardi et le jeudi pour les cycles 2.

Les parents des enfants concernés sont informés individuellement de la prise en charge de leur enfant puisque leur accord est indispensable.

Cette mesure a entraîné des changements pour la municipalité (occupation des classes après 16h30)

Les élèves en difficulté pourront également bénéficier d'un stage de remise à niveau en juillet et en août toujours sur la base du volontariat. - parfois même en regroupant des élèves d'autres communes-

Règlement intérieur

Horaires:

l'école est ouverte de 7 h à 18h30. Entre 7h et 8h 50 et entre 16h30 et 18h30 l'enfant peut être accueilli à la garderie municipale.

Il est expressément demandé de ne pas laisser les enfants seuls devant la porte d'entrée de l'école (sur le plateau de jeux) .

A la sortie de 16 h 30, si un enfant reste sur l'aire de jeux il lui est demandé d'aller à la garderie.

Il est rappelé que la rampe d'accès à l'école doit être libre de tout véhicule. Monsieur le Maire, présent à l'Assemblée générale, précise qu'une barrière sera mise en place pour éviter le stationnement de véhicules.

La garderie et la restauration

Garderie et restauration sont du strict domaine municipal. Je vous engage donc si vous avez des questions à formuler à vous adresser au personnel municipal ou à Monsieur le Maire. Une commission pour l'élaboration des menus est mise en place pour cette année. Je demanderai un parent volontaire par classe pour participer à cette commission.

Les médicaments à l'école

Les médicaments sont interdits à l'école.

Pour des enfants présentant une maladie chronique, il faut impérativement donner une ordonnance correctement libellée et une lettre nous autorisant à donner ce médicament.

Grippe A

Cette année, nous devons faire face à une arrivée vraisemblable d'une vague de grippe dite grippe A.

Des mesures ont déjà été prises et d'autres seront prises.

Parmi les mesures prises, on a effectué un changement de distributeur à savon.

Un distributeur électronique de serviettes jetables sera mis en place dès que la municipalité l'aura reçu.

Dans les classes, j'ai mis une poubelle à pédale à disposition des enfants.

Reste encore le problème du lavage des mains puisque lorsqu'un enfant tousse ou se mouche il doit impérativement se laver les mains soit à l'eau et au savon soit avec une solution hydro-alcoolique.

Nous mettrons cette solution en usage dans les classes pour éviter les AR dans les toilettes.

Pour ce qui est de la fermeture des classes, il faudra que 3 enfants présentent les symptômes conjugués de la grippe à une journée d'intervalle.

Par ailleurs, il est obligatoire pour les classes autre que le CP (M^{elle} Giraud ayant demandé des boîtes au début de l'année) que les enfants aient tous un paquet de mouchoirs en papier à leur disposition.

Projets

L'informatique à l'école

Les activités informatiques serviront cette année comme les autres années à acquérir à l'issu du CM2 les compétences requises pour le B2I (brevet informatique et internet 1^{er} degré). Les résultats sont communiqués au collèges avec les dossiers d'entrée en 6^{ème}. Pour ces cours, la municipalité détache Monsieur Armenio.

Je ne saurais trop vous recommander d'être vigilants sur l'usage que peuvent faire les enfants d'Internet à la maison.

Au début de la première séance informatique leur sera donnée la charte informatique que je vous recommande de lire avec l'enfant.

En plus de ce projet concernant l'informatique, l'école s'est engagée dans la pérennisation d'un jardin à l'école. Cette pratique du jardinage permettra l'embellissement des parterres devant les classes.

Cette activité se fait en lien avec l'association des « Jardiniers de France » dont Monsieur Poulard, DDEN de l'école élémentaire, est membre. Monsieur Poulard rappelle le rôle du DDEN dans le conseil d'école.

Piscine

Les élèves du CE1 et CE2/CM1 iront à la piscine de Chasseneuil pour un cycle de natation. Il est important pour cette activité que des parents volontaires participent au stage d'encadrement aux activités de natation.

Assurances scolaires

L'assurance scolaire n'est pas obligatoire pour fréquenter l'école. Par contre, elle est obligatoire pour toute sortie et il est évident que nous ne pourrions pas emmener des enfants qui ne seront pas correctement assurés.

Les fournitures

Par note du ministère (BO du 31 juillet 2008), il est donné des recommandations pour la demande de fournitures. Pour ces listes de fournitures, nous avons pris en compte ces directives.

Je n'ai pas reçu encore la facture des fournitures que nous avons commandées cette année mais la somme demandée aux parents sera vraisemblablement d'environ 7 €.

Les photos

J'ai donné aux élèves une feuille récapitulative des différents supports sur lesquels peuvent figurer les photos des enfants.

Les supports évoqués sont les suivants :

- photographies scolaires (groupe classe)
- photographie individuelle en situation de classe
- photo destinée aux expositions à l'intérieur de l'école
- photo destinée aux expositions à l'extérieur de l'école. Ici sont concernées toutes les photos qui pourraient être destinées à des fins hors temps scolaire (cela pourrait concerner des manifestations telles que la journée du livre, la kermesse...)
- les CDROMS qui sont revendus aux familles (c'est ce qui se passe dans le cadre

d'un projet pédagogique- l'activité poney qui avait eu lieu dans les années passées avait abouti à la fabrication d'un CDROM)

- le site web de l'école sur lequel, avec Monsieur Armenio, les directrices de l'école élémentaire et maternelle réfléchissent pour qu'un site spécifique aux écoles voit le jour. C'est déjà le cas pour les grandes informations générales qui concernent l'école. Les activités scolaires (sorties et autres) se trouveraient détachées du blog de la Mairie qui n'a que six mois d'existence et comme tout BB il est appelé à grandir et à se transformer.

Les enfants qui n'auraient pas l'autorisation pour apparaître sur un support ou un autre ne seront pas photographiés et n'apparaîtront pas sur le support incriminé.

Gestion des conflits

Le cahier de liaison de votre enfant nous permet de vous informer des réunions ou des activités de l'école. Dans ce cahier, il n'y a que des informations générales qui peuvent être lues par tout le monde. Pour des communications plus personnelles vous concernant ou pouvant concerner un des enseignants de l'école, je vous demanderai de mettre ce mot sous enveloppe – votre enfant ou un autre n'a pas à lire le courrier que vous pouvez nous adresser.

Le conseil d'école

Cette année, les élections auront lieu le 16 octobre.

Je souhaiterais vivement que 8 parents soient volontaires pour participer au Conseil d'école et me donnent leur nom; je rappelle que le Conseil d'école se réunit 1 fois par trimestre à 18h30. Les dates retenues pour les Conseils d'école sont : le jeudi 12 novembre à 18h30, le lundi 29 mars à 18h30 et le mardi 15 juin à 18h30.

DIVERS

Vous trouverez les informations qui concernent l'école sur le site officiel de la mairie de Chazelles. Le « Webmestre » du site mettant toutes les informations que je peux lui donner.

Ce site est : www.chazelles.fr

Les parents membres de l'association « l'école buissonnière » rappellent les dates choisies pour les manifestations qu'ils organisent.

Marché de Noël: 29 novembre

Concours de belote : 17 janvier

Loto : 18 avril,

Il est rappelé que l'Assemblée Générale de cette association se déroulera le 29 septembre à 20h 30

Conseil d'école

	Titulaires	Suppléants
CP	<i>Hervé Appiotti</i>	<i>Carine Gibert</i>
CE1	<i>Héloïse Vanackère</i>	<i>Marie- Cécile Bernard</i>
CE2/CM1	<i>Céline Gamaury</i>	<i>Geneviève Mathieu</i>
CM1/CM2	<i>John Bergeron</i>	<i>Béatrice Agard</i>

Commission restaurant scolaire

CP	Emmanuel Lucas	
CE1	Marie Cécile Bernard	
CE2/CM1	Madeleine Delobel	
CM1/CM2	Virginie Gesnouin	